

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision MRF/GS HA/NGS n° 13-001 du 25 juin 2013 portant délégation de signature  
du responsable du groupe de soutien « achats » (GS HA)/RATP**

NOR : TRAT1325603S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable du groupe de soutien « achats » (GS HA),  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs n° 2011-31 consentie le 1<sup>er</sup> juillet 2011 au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs (note de département n° 12-011) consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au responsable du groupe de soutien « achats » par la directrice du département MRF,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence de sa part, de donner délégation à :

1. M. Philippe ENIXON, responsable du pôle central du groupe de soutien « achats » ;
2. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Philippe COUTAULT, adjoint du responsable du pôle central du groupe de soutien « achats »,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoirs du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (note de département n° 12-011) susvisée.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la précédente délégation.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 25 juin 2013.

*Le responsable du groupe de soutien « achats »,*  
S. VECE